

**Volet B**

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe

Déposé / Reçu le

Réservé
au
Moniteur
belge

**12 MARS 2026**

au greffe du tribunal de l'entreprise
francophone de Bruxelles
Greffe

N° d'entreprise : **0465 150 137****Nom**(en entier) : **Sabena Aerospace Engineering**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société anonyme**Adresse complète du siège : **Avenue Emmanuel Mounier, 2, 1200, Woluwe-Saint-Lambert****Objet de l'acte : Démissions - nominations**

EXTRAIT DES DECISIONS DE L'ACTIONNAIRE UNIQUE (ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 31 DECEMBRE 2025)

[...]

3.1 Démissions, nominations

1.

L'Actionnaire unique acte de la démission de Monsieur Tom Feys en sa qualité d'administrateur, avec effet à la date du 31 décembre 2025.

Avec effet à la même date, les administrateurs décident de nommer comme nouvel administrateur, pour une durée équivalente à celle du mandat qui restait à courir de Monsieur Tom Feys, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de 2026 appelée à approuver les comptes au 31 décembre 2025:

- la Société Fédérale de Participations et d'Investissement SA, en abrégé SFPIM SA, BCE 0253.445.063, dont le siège social est établi avenue Louise, 32, bte 4, à 1050 Ixelles, ayant désigné comme représentant permanent Monsieur Tom Feys.

2.

A la suite de ce qui précède, le conseil d'administration est composé comme suit:

1. B Global Management SRL, ayant comme représentant permanent Monsieur Stéphane Burton;
2. Monsieur Marc Rochet;
3. And One Management SRL, ayant comme représentant permanent Monsieur Olivier Henin;
4. SFPIM SA, ayant comme représentant permanent Monsieur Tom Feys;
5. Monsieur Koenraad Van Loo;
6. Monsieur Sergio Calandri;
7. Monsieur Erik van Ockenburg.

3.2 Mandat relatif aux formalités de publication légale

3.

L'assemblée générale donne mandat à Maître Charles Dumont de Chassart, avocat, ou tout autre avocat du cabinet d'avocat DLA Piper, dont les bureaux sont établis rue aux Laines, 70 à 1000 Bruxelles, chacun d'eux pouvant agir seul et avec pouvoir de substitution, pour accomplir au nom et pour le compte de la Société toutes les formalités de publication légale relatives aux résolutions adoptées lors de la présente assemblée générale et, à cette fin, pour signer tous documents, en ce compris les formulaires I et II, accomplir toutes démarches utiles auprès du greffe du tribunal de l'entreprise, des Guichets d'Entreprises et de la Banque-Carrefour des Entreprises, ainsi que de la Banque Nationale de Belgique, et, d'une manière générale, faire tout ce qui est nécessaire.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 19/03/2026 - Annexes du Moniteur belge

Réservé
au
Moniteur
belge



Pour extrait certifié conforme
Charles Dumont de Chassart
Mandataire

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 19/03/2026 - Annexes du Moniteur belge